

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 161

présenté par
M. Didier Paris

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 166, substituer au mot :

« exprimé »

le mot :

« formulé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel